AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

Abonnement annuel 100 F

SPV

(56) 86.22.75

Bulletin technique n° 3 - Mardi 1er Février 1983

****

A l'attention de nos abonnés

Ce numéro est le dernier que recevront les personnes n'ayant pas renouvelé leur abonnement pour 1983.

Lors de l'envoi de votre règlement, n'oubliez pas de remplir et joindre l'imprimé qui vous a été fourni avec le bulletin n° 33 du 16 décembre, seul moyen d'éviter toute erreur ou tout oubli dans la mise à jour de notre fichier.

Merci

****

ARBORICULTURE

CLOQUE DU PECHER

Nous rappelons que la période de sensibilité à la cloque s'étend du stade bourgeon gonflé jusqu'à l'étalement des premières feuilles.

Dans les situations avancées, une première application cuprique à 500 g de cuivre métal a dû être effectué. Ce traitement sera également appliqué dans les zones plus tardives. Après des pluies abondantes survenant au cours de cette période sensible, l'intervention sera renouvelée avec l'un des fongicides suivants :

- captafol (Difosan Flo, Orthodifolatan liquide) à 120 g/MA/hl
- captane (nombreuses spécialités) à 250 g/MA/hl
- ferbame (Ferbamate, Sepifer) à 175 g/MA/hl
- thirame (nombreuses spécialités) à 175/MA/hl
- zirame (nombreuses spécialités) à 180 g/MA/hl

.../...

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n 313244253.00016

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46X

COCHENILLE ROUGE DU POIRIER SUR PRUNIER

La lutte contre les formes hivernantes dans les vergers de pruniers doit être envisagée selon la situation présente. Dans les vergers peu infestés en cochenilles, une intervention ne se justifie qu'une année sur trois.

- Vergers où troncs et charpentières sont envahis de mousses et lichens

a) Développement récent de cochenilles

Appliquer pendant le repos hivernal, en dehors d'une période de gel, une pulvérisation d'huile jaune (mélange d'huile de pétrole ou d'anthracène avec D.N.O.C.) à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial/hectolitre selon la spécialité choisie (nombreuses).

b) Dégâts anciens de cochenilles avec plusieurs couches de "boucliers"

1) Détruire les mousses et lichens à l'aide de D.N.O.C. (colorant nitré) à la dose de 600 g/MA/hl.

2) Procéder juste après le débourrement et avant l'ouverture des boutons à une seconde intervention visant les cochenilles à l'aide d'oléoparathion. Les nombreuses spécialités commercialisées ayant des concentrations diverses, on se référera à la dose recommandée par le fabricant sur les arbres à noyau.

- Vergers sans mousse, ni lichen

Si l'on observe des encroûtements de cochenilles, on envisagera une seule application d'oléoparathion (voir ci-dessus).

Ces traitements doivent être réalisés avec soin, de préférence à la lance, pour bien lessiver les écorces et toucher les parties les plus envahies qui sont les plus difficiles à atteindre (face inférieure des charpentières).

FEU BACTERIEN

Deux arrêtés ministériels qui concernent la règlementation vis à vis du feu bactérien viennent d'être publiés au Journal Officiel du 16 janvier 1983 et vont entrer en application dès la mi-février.

L'un concerne les mesures de lutte contre cette maladie, il prévoit notamment :

- l'interdiction de multiplier, commercialiser et planter des végétaux très sensibles dans les zones contaminées et de protection qui seront définies par des arrêtés préfectoraux. Une période transitoire de 30 mois doit permettre d'écouler les plantes actuellement en multiplication ou vente dans les pépinières concernées.

- les végétaux moins sensibles pourront continuer à être multipliés et plantés sous réserve d'obtention d'une autorisation préalable.

- tout propriétaire ou exploitant des végétaux sensibles sont tenus d'appliquer toutes les mesures prescrites pour lutter et combattre la propagation de la maladie.

.../...

L'autre arrêté concerne les possibilités d'importation des plantes ou parties de plantes sensibles en feu bactérien.

(Ces textes peuvent être obtenus auprès des Antennes départementales ou du siège de la circonscription phytosanitaire du Service de la Protection des Végétaux).

GRANDES CULTURES

COLZA

La reprise de végétation semble s'amorcer dans les cultures les plus avancées et la persistance ou le retour des températures printanières pourrait déclencher les premiers vols de charançons de la tige. En conséquence, il est recommandé de mettre en place les cuvettes jaunes dans les champs.

LARVES D'ALTISE

L'hiver très doux peut conduire à des dégâts notables dans les situations infestées.

Il convient de prospecter soigneusement les parcelles en prélevant au hasard une cinquantaine de plantes afin de fendre les pétioles des feuilles, ce qui permet de détecter la présence de galeries et surtout la présence de larves vivantes.

Une intervention sera jugée nécessaire si 20 à 30 plantes (40 à 60 %) sont habitées par des larves vivantes et elle sera réalisée rapidement. On utilisera alors un oléoparathion à 300 g MA/ha de parathion-éthyl ou 350 g MA/ha de parathion-méthyl.

Traiter par temps doux en s'assurant que des pluies ne sont pas prévues.

DESHERBAGE DE RATTRAPAGE

Le risque d'une reprise de végétation précoce doit inciter les agriculteurs à une certaine prudence quant à l'emploi des herbicides de post-levée.

Ainsi contre les graminées (bien qu'irrégulier sur folle-avoine), le Legurame PM à 2,9 kg PC/ha sera utilisé du stade 4 feuilles vraies au stade C1 ; il est utilisable sur sol gelé.

Le Kerb Ultra qui est efficace à 1,5 kg PC/ha contre graminées mais aussi contre chénopodes, véroniques ainsi que plusieurs crucifères est utilisable à partir du stade 4 feuilles vraies mais il peut entraîner de la phytotoxicité en période de froid. En revanche, le Kerb 50 à 1 kg PC/ha peut être utilisé sur des colza tardifs, entre les stades 3 et 5 feuilles, y compris par temps froid : c'est un bon antigraminée.

.../...

Contre folle-avoine, on attendra la montaison pour utiliser le Suffix 20 ou le Facten 20.

Remarque :

En cas de traitement insecticide contre les larves d'altises, attendre une quinzaine de jours avant de pulvériser un herbicide.

CEREALES D'HIVER

Attention aux pucerons !

Nous confirmons les conseils de traitements de notre bulletin n° 2 du 19 janvier : la persistance de températures printanières est favorable à la dissémination des pucerons présents sur les repousses de céréales, graminées et jeunes céréales, donc à l'extension des foyers d'infection par le virus de la jaunisse nanisante.